



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère  
de l'Éducation nationale

00001128

MEN/SG/CT/om

Dakar, le 19 mars 2020

*Le Ministre*

## CIRCULAIRE

**Objet:** dispositions pratiques pour la continuité du travail.

Dans le cadre de la stratégie nationale de riposte contre la propagation du Covid-19, et suite à la décision présidentielle de suspendre les enseignements et apprentissages dans toutes les structures d'éducation et de formation publiques, privées, le Ministre de l'Éducation nationale invite l'ensemble des acteurs au respect des mesures suivantes :

- ✓ la suspension effective des cours du 16 mars au 06 avril 2020 à 8h ;
- ✓ la suspension de toutes les missions et de tous les ateliers ;
- ✓ la continuité du travail pour le personnel administratif des services centraux et déconcentrés (ministère, IA, IEF, lycées, collèges, écoles) ;
- ✓ la mise en place de dispositifs de lavage des mains ;
- ✓ le nettoyage régulier des locaux et des outils de travail ;
- ✓ l'organisation des réunions en distanciel (Teams, Skype, Whatsapp, Hangouts etc.).
- ✓ pour le suivi de leurs dossiers, les enseignants peuvent solliciter le ministère à travers les contacts suivants :
  - téléphone: **33849 54 35**
  - whatsapp : **78 604 31 31**
  - email : [support@education.sn](mailto:support@education.sn)

J'attache du prix à l'exécution diligente de ces directives.

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service,  
les Inspecteurs d'Académie et les Inspecteurs de l'Éducation  
et de la Formation.



**Mamadou TALLA**

**Ampliation**

- Tous Gouverneurs